

Gestion des plans d'épandage agricole

*A l'aide d'un outil SIG
(MapInfo, ArcView, GvSIG, QGIS)*

Phase de préparation du travail

Contact : fabien.guerreiro@gmail.com

*Réadaptation d'un exercice UMR3S, pour le Ministère de l'Agriculture
Crédits : L'utilisation de ce support et des données qui l'accompagnent est réservée au
cadre de la formation*

Contexte

Le SIG “informatisation des plans d'épandage en Loire-Atlantique” développé à l'initiative de la DDAF 44 porte sur la mise à disposition des services de l'état d'un outil commun de saisie et d'exploitation des données concernant les plans d'épandage. Cet outil doit aider les services de l'Etat à instruire les dossiers liés à l'épandage de matières organiques sur les terres agricoles (boues urbaines, déchets émanant d'industries agroalimentaires et effluents d'élevage)

A terme, une meilleure gestion administrative de ces dossiers contribue à la préservation de la qualité des milieux naturels (eau, sol) en évitant la concentration de l'épandage des effluents d'élevage dans certaines zones, en permettant la traçabilité des zones potentiellement épandues, ...

Terminologie utilisée : (voir le dictionnaire du SANDRE pour des définitions plus complètes)

Le pétitionnaire : c'est le producteur de produits d'épandage. Il est identifié par un numéro “PACAGE” dans la base de données de la DDAF.

Le dossier d'épandage : la nature du dossier (installation classée soumise à autorisation ou déclaration), la date de dépôt, les surfaces et quantités déclarées à l'épandage, les prêteurs de terre éventuels....

Les produits d'épandage : qualifiés par certains de “déchets”, il s'agit de produits “non désirés” à valoriser au mieux par l'épandage agricole (boue, lisier, fumier).

Les sites de production : correspondent aux lieux de stockage des produits (la localisation en X et en Y).

Le plan d'épandage : (constitué d'îlots d'épandage) = les zones déclarées "épandables" par le pétitionnaire (contour et localisation)

Remarque : Une même zone peut être déclarée pour l'épandage dans des dossiers différents. Des plans d'épandages et îlots d'épandage peuvent donc se superposer en tout ou partie.

Exemples d'utilisation :

En dehors des usages administratifs (gestion de dossiers, courriers, ...) la dimension géographique du système d'information doit permettre par exemple de réaliser quelques opérations de contrôle :

- Contrôler les doublons : vérifier que le plan d'épandage en cours d'instruction, respecte bien les règles de superposition d'épandage pour le cas où la géographie de ce plan « intersecterait » des plans d'épandage déjà agréés.
- Rendre possible la vérification visuelle (à l'écran) du respect d'autres règles d'épandage par l'affichage des données internes ou externes à la DDAF en sous-couche du plan d'épandage en cours d'instruction. L'utilisateur doit pouvoir mesurer des distances terrain directement à l'écran.
- Automatiser certaines des opérations de vérification précédentes: distance à un cours d'eau (en mode vecteur ou raster), respect des contraintes de pente (en mode vecteur ou raster), intersection avec un périmètre de protection de captage (en mode vecteur).

Démarche globale du travail

